

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ : PRESTATION DE SERVICE DE SUIVI-ANIMATION D'UN PROGRAMME LOCAL D'INTERET GENERAL DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ET DE MAINTIEN A DOMICILE

Date et heure limites de réception des offres
Vendredi 2 août 2013 à 12h00

1 - Identification de l'organisme qui passe le marché :
Communauté de Communes de la Région de Nozay
9, rue de l'église - B.P. 27 - 44170 NOZAY
Tel : 02.40.79.51.51 – Fax : 02.40.79.51.50

2 – Représentant de la Communauté de Communes :
Mme La Présidente de la Communauté de Communes de la Région de Nozay

3 - Procédure de passation :
Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics.

4 - Type de marché :
Marché de services

5 - Objet du marché :
La collectivité procède au lancement d'un marché qui concerne la prestation de service de suivi-animation d'un programme local d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique et de maintien à domicile.

6 - Durée du marché :
La durée du marché est fixée à 28 mois.

7 - Prestations à réaliser :
Les missions du présent marché sont :

- Animation technique du partenariat en lien avec la collectivité.
- Mise en œuvre des circuits de communication avec les partenaires du projet.
- Repérage et pré-contact des ménages modestes :
  - Communication, repérage et veille active ;
  - Pré-contact et pré-éligibilité du projet.
- Missions d'information, d'évaluation et d'accompagnement du propriétaire :
  - Information et sensibilisation ;
  - Évaluation du besoin et aide à la décision :
    - Évaluation sociale des ménages ;
    - Etat des lieux technique et évaluation énergétique des logements ;
    - Pour les propriétaires occupants autonomes : un rapport d'ergothérapeute ;
    - Élaboration du programme prévisionnel de travaux ;
    - Établissement des plans prévisionnels de financement ;
    - Synthèse de l'évaluation.
- Accompagnement à la réalisation de travaux (jusqu'au paiement) :
  - Élaboration du programme définitif de travaux et dépôt des dossiers de financement ;
  - Assistance à la réalisation de travaux et montage de dossiers de paiements.
- En complément, sur le volet maintien à domicile :
  - Accompagnement effectué pour faciliter le maintien dans le logement des personnes ; cet accompagnement consiste notamment en :
    - L'aide à la définition d'un projet pour faciliter le maintien dans le logement adapté aux besoins et ressources des personnes concernées,
    - Le conseil technique sur les travaux à réaliser en tenant compte des caractéristiques du bâti,

- L’aide au maintien dans les lieux, notamment par l’apport d’un soutien dans la gestion du budget, l’entretien du logement, la bonne utilisation des systèmes de chauffage ou de régulation.

Dans le cas où une situation d'indignité ou d’insalubrité, serait constatée, l'opérateur apportera un conseil global au propriétaire occupant et signalera la situation au pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le périmètre de ce programme d'intérêt général est constitué par l'ensemble des communes de l'EPCI : Nozay, Abbartez, Treffieux, La Grigonnais, Vay, Saffré, Puceul.

Objectifs quantitatifs sur une durée de 28 mois :

	4 mois	Année 1	Année 2	Total
Précarité énergétique				
Nombre de dossiers financés	5	22	22	49
Nombre d'évaluations de logements (évaluation complète : sociale, technique, énergétique...)	5	22	22	49
Maintien à domicile- PO autonomie				
Nombre de dossiers financés	2	8	8	18
Nombre diagnostics ergothérapeutes	2	8	8	18

8 - Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget général de la collectivité.
Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

9 - Lieu d’obtention du cahier des charges :

Le dossier de consultation est à retirer auprès de la Communauté de communes de la Région de Nozay (Tel : 02.40.79.51.51 –Fax : 02.40.79.51.50), gratuitement sur demande écrite, par le candidat ou formellement représenté qui répond. Il est également téléchargeable, sur le site de la communauté de Communes de la Région de Nozay : www.cc-nozay.fr

Il est également possible de le télécharger, sur le site www.synapse-ouest.com .

10 - Présentation des candidatures et des offres :

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Lettre de candidature ou modèle de DC1 (à télécharger sur le site du MINEFE : minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/formulaires, remplace l'ancien formulaire DC4) datée et signée par la personne habilitée, précisant si le candidat se présente seul ou en groupement et l'habilitation du mandataire par ses cocontractants ;
- Déclaration sur l'honneur ou modèle DC1 et DC2 (à télécharger sur le site du MINEFE : minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/formulaires, remplace les anciens formulaires DC4 et DC5) pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ou procédure équivalente pour les candidats étrangers ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Les effectifs du candidat ;
- Liste des principales références

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ci-joint daté et signé;
- Le cahier des charges ci-joint daté et signé ;
- Les détails quantitatifs estimatifs par année complété, daté et signé ;
- Un agrément délivré par l'Etat ;
- Une fiche de présentation de l'équipe ;
- Une fiche de présentation des opérations déjà réalisées (références de moins de deux ans) ;
- Un descriptif précis et détaillé de chaque élément de la mission :
  - Animation : proposition sur la capacité de créer une dynamique collective entre les acteurs. Proposition d'actions pour facilité la transmission d'information (plan de communication).

- Technique de répérage : définition du dispositif de repérage et de veille en fonction des spécificités du territoire et des actions déjà engagées.
- Pré-contact : proposition d'une méthodologie de pré-sélection des situations repérées.
- Mission information, d'évaluation et d'accompagnement : précision des démarches d'information et de sensibilisation des propriétaires, description des principes d'évaluation permettant de déterminer la faisabilité des projets et des techniques d'accompagnement.
- indicateur de suivi et compétences…

➢ Les attestations d'assurance responsabilité civile de l'année en cours.

11 - Conditions d'envoi ou de remise de plis :

Transmission sous support papier :

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté portant les mentions : **« Ne pas ouvrir – Prestation de service de suivi-animation d'un programme local d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique et de maintien à domicile »**

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Communauté de Communes de la Région de Nozay
9, rue de l'église - B.P. 27 - 44170 NOZAY
Tel : 02.40.79.51.51 – Fax : 02.40.79.51.50
Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (sauf vendredi : 16h30)

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

Transmission électronique :

Les candidats peuvent transmettre par voies électroniques en toute confidentialité et de manière sécurisée sur le site www.synapse-ouest.com, comme l'autorise le code des marchés publics.

Pour tout renseignement relatif à l'usage de la plate-forme, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de SYNAPSE Ouest : tel : 02 99 55 02 05 ou support@synapse-ouest.com

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation (http://www.synapse-ouest.com), le candidat installera les pré-requis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.
La remise d'une offre par voie électronique se fera sur la plate-forme de dématérialisation sous la référence publique indiquée dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence à la rubrique "Conditions de remise des offres ou des candidatures".

La durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre.

Les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants :

- Portable Document Format (*.pdf);
- Applications bureautiques (*.doc, *.xls, *.ppt, *.rtf);
- Images (*.jpg, *.gif);
- Plans (*.dwg, *.dxf).

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les fichiers comportant les extensions suivantes ne doivent pas être utilisés par le soumissionnaire : *.exe, *.vbs, *.com, *.bat, *.scr, *.tar.

Les fichiers dont le format est autorisé ne doivent pas contenir de macros.

Tout document relatif à l'offre contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.
Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

NOTA : Les candidats devront choisir entre une offre papier ou une offre par voie électronique mais ne pourront, en aucun cas, sous peine d'irrecevabilité, transmettre leur offre par 2 moyens en parallèle. Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible : l'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre n'est pas autorisée.

12 - Critères d'attribution des offres :

Conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics, sera retenue, l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

1) Valeur technique de l'offre : 60%

Garanties d'organisation et de moyens mobilisables pour assurer les délais quels que soient les aléas . L'équipe constituée pour réaliser cette étude devra posséder des compétences avérées en matière technique, juridique, financière et sociale afin de mener les études pré-opérationnelles et faire le suivi-animation du PIG.
(**60 %** : personnels/30, moyens mobilisables pour atteindre les objectifs de délai/15- projet de communication vers les institutionnels et les particuliers autour de l'opération/15)

2) Valeur financière de l'offre : 40%

13 - Délai de validité des offres :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

14 - Autres renseignements

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de Céline BAGUENARD au 02.40.79.49.78 (celine.baguenard@cc-nozay.fr) et pour toutes informations relatives à la partie administrative auprès de Katell GOGUER au 02.40.79.51.59. (katell.goguer@cc-nozay.fr).